

Fiche de données de sécurité

page: 1/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Date / Version précédente: 18.09.2023
Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

ACETATE DE N-BUTYLE

dénomination chimique: acétate de n-butyle

Numéro INDEX: 607-025-00-1 Numéro CAS: 123-86-4

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: solvant(s)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 161
4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 0800 227722

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145 International emergency number: Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:





Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de Prudence (Prévention):

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux

ou du visage.

Conseils de prudence (Intervention):

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Conseils de Prudence (Stockage):

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Caractérisation chimique

acétate de n-butyle

Teneur (W/W): >= 99,5 % Flam. Liq. 3

Numéro CAS: 123-86-4 STOT SE 3 (somnolence et vertiges)

Numéro-CE: 204-658-1 H226, H336 Numéro INDEX: 607-025-00-1 EUH066

Ingrédients soumis à réglementation

acétate de n-butyle

Teneur (W/W): >= 99,5 % - <= Flam. Liq. 3

99,8 % STOT SE 3 (somnolence et vertiges)

Numéro CAS: 123-86-4 H226, H336 Numéro-CE: 204-658-1 EUH066

Numéro INDEX: 607-025-00-1

butan-1-ol

Teneur (W/W): >= 0.15 % - <= Flam. Liq. 3

0,15 % Acute Tox. 4 (par voie orale)

Numéro CAS: 71-36-3 Skin Corr./Irrit. 2 Numéro-CE: 200-751-6 Eye Dam./Irrit. 1

> STOT SE 3 (somnolence et vertiges) STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire) H226, H318, H315, H302, H336, H335

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Dangers: L'inhalation peut provoquer somnolence et vertiges

Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

poudre d'extinction, eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse résistant aux alcools

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité: jet d'eau

Indications complémentaires:

Définir les mesures d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Conseil: Liquide inflammable Refroidir les récipients menacés à l'aide d'un jet d'eau pulvérisée. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Autres informations:

Le personnel non nécessaire doit être évacué du secteur. Lutter contre l'incendie à une distance maximale.

Arrêter les mesures d'extinction de l'incendie à l'environnement. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Sol très glissant en cas de déversement de produit.

La libération du produit peut causer incendie ou explosion. Arrêter ou empêcher la fuite. Réduire ou arrêter la libération de la substance/du produit dans des conditions sûres.

Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Utiliser des outils traités antistatiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

La dispersion dans l'environnement doit être évitée.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer. Les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être éliminés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir les scénario d'exposition dans l'annexe de la Fiche de Données de Sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

71-36-3: butan-1-ol

VME 310 mg/m3; 100 ppm (MAK (CH)) VLE 310 mg/m3; 100 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

123-86-4: acétate de n-butyle

VLE 720 mg/m3; 150 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VME 240 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH)) VME 240 mg/m3; 50 ppm (MAK (CH))

(MAK (CH))

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsques les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 720 mg/m3; 150 ppm (MAK (CH))

Composés avec des valeurs limites biologiques.

71-36-3: butan-1-ol CH BAT

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Paramètre: alcools

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines

Temps d'échantillonnage : Fin de l'exposition / Fin de la période

concentration: 10 mg/g Créatinine

CH BAT

Paramètre: alcools

Matériel d'examen: Créatinine dans les urines Temps d'échantillonnage : avant le prochain passage

concentration: 2 mg/g Créatinine

PNEC

eau douce: 0,18 mg/l

eau de mer: 0,018 mg/l

libération sporadique: 0,36 mg/l

station d'épuration: 35,6 mg/l

sédiment (eau douce): 0,981 mg/kg

sédiment (eau de mer): 0,0981 mg/kg

sol: 0,0903 mg/kg

DNEL

travailleur:

Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 600 mg/m3

travailleur:

Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 300 mg/m3

consommateur:

Exposition à court terme - effets locaux, Inhalation: 300 mg/m3

consommateur:

Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 35,7 mg/m3

travailleur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 11 mg/kg

travailleur:

Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 11 mg/kg

consommateur:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie cutanée: 6 mg/kg

consommateur:

Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie cutanée: 6 mg/kg

consommateur:

Exposition à long terme - effets systémiques, par voie orale: 2 mg/kg

consommateur:

Exposition à court-terme - Effets systémiques, par voie orale: 2 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A).

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN ISO 374-1)

Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1):

caoutchouc butyle - 0,7 mm épaisseur de revêtement

Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs. Remarque complémentaire: Les données sont basées sur des contrôles internes, des données bibliographiques et des informations fournies par les fabricants de gants, ou sont déduites de celles de produits analogues. Il est à noter que, dans la pratique, la durée quotidienne d'utilisation d'un gant de protection contre les agents chimiques peut être sensiblement plus courte que la durée de perméation établie compte tenu de l'influence de nombreux facteurs (p.ex.:la température).

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. En complément aux indications sur l'équipement de protection individuelle, le port de vêtements de travail fermés est nécessaire. Eviter l'inhalation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Toutes les mesures appropriées doivent être prises pour éviter le rejet de ce produit dans l'environnement et pour limiter sa dispersion en cas de rejet accidentel. Des mesures de gestion de risques adaptées doivent être mises en place.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide
Etat physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: fruité(e)

Seuil olfactif:

non déterminé

Point de fusion: -78 °C

Données bibliographiques.

Point d'ébullition: 124 - 126,5 °C

(1.013 hPa)

Données bibliographiques.

Inflammabilité: Inflammable. (dérivé du point d'inflammation)

Limite inférieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et l'étiquetage des liquides., La limite inférieure d'explosivité peut être de 5 à 15°C en-dessous du point éclair.

Limite supérieure d'explosivité:

Non pertinent pour la classification et

l'étiquetage des liquides.

Point d'éclair: 27 °C (Directive 92/69/CEE, A.9,

coupelle fermée)

Température d'auto-inflammation: 415 °C (DIN 51794)

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH:

non applicable

Viscosité, cinématique: 0,83 mm2/s (OECD 114)

(20 °C)

Thixotropie: non thixotrope

Solubilité dans l'eau: pH 6 (Directive 92/69/CEE, A.6)

5,3 g/l (20 °C)

Solubilité (qualitative) solvant(s): solvants organiques

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 2,3 (Ligne directrice 117 de

(25 °C; Valeur du pH: 7) I'OCDE) 15 hPa (mesuré(e))

Pression de vapeur: 15 hPa

(20 °C)

Valeur extrapolée, statique

Densité relative: 0,8813

(20 °C)

Données bibliographiques.

Densité: 0,8812 g/cm3 (DIN 51757)

(20 °C)

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

0.54 g/cm3

(55 °C)

densité de vapeur relative (air): 4 (calculé(e))

(20 °C)

Plus lourd que l'air.

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous

forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: a

aucune propriété explosive

sensibilité aux chocs:

Compte tenu de la structure chimique il n'y a pas de sensibilité au

choc.

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

<u>Liquides inflammables</u> Combustion entretenue:

non déterminé

Propriétés pyrophoriques

Température d'auto-inflammation:

Test type: Autoinflammation

spontanée à température

ambiante.

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

spontanément inflammable.

Matières et mélanges auto-échauffants

Aptitude à l'auto-échauffement: Il ne s'agit pas d'un produit

susceptible d'auto-échauffement.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

Formation de gaz inflammables:

En présence d'eau, pas de formation de gaz inflammables.

Corrosion des métaux

Non corrosif pour le métal.

Autres caractéristiques de sécurité

pKA:

Etude non réalisable pour des

raisons techniques.

Adsorption/eau - sol: KOC: 18,54; Log KOC: 1,27 (calculé(e))

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Tension superficielle:

Du fait de sa structure chimique, aucune activité de surface n'est

attendue. 116,16 g/mol

Masse molaire: SAPT-Temperature:

Étude scientifiquement non justifiée.

Vitesse d'évaporation:

La valeur peut être approximée à partir de la constante de la loi d'Henry ou de la pression de vapeur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le chauffage peut dégager des vapeurs inflammables.

Corrosion des

Non corrosif pour le métal.

métaux:

Formation de gaz inflammables:

Remarques: En présence d'eau, pas de

formation de gaz inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Eloigner de toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter: oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): 10.736 mg/kg (autre(s))

CL50 rat (par inhalation): > 21,1 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

La vapeur a été testée.

CL0 rat (par inhalation): > 38,32 mg/l > 8000 ppm 6 h (autre(s))

La vapeur a été testée.

DL50 lapin (par voie cutanée): > 14.000 mg/kg (autre(s))

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE) Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (autre(s))

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Aucun effet mutagène n'a été constaté dans les différents tests sur microorganismes ou sur cultures de cellules de mammifères. La substance n'a pas montré de propriétés mutagènes lors de tests sur mammifères.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

L'étude n'est pas nécessaire.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Expériences chez l'homme

Données expérimentales/calculées:

Des concentrations élevées provoquent un effet narcotique.

En cas de contact prolongé, peut conduire au dessèchement de la peau.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT): Effets narcotiques possibles (somnolences ou vertiges).

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Après une administration répétée l'effet de l'irritation locale reste en avant plant.

Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

<u>Autres informations</u>

Autres informations sur la toxicité

A une action dégraissante sur la peau.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif (nocivité aiguë) pour les organismes aquatiques. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 18 mg/l, Pimephales promelas (, Écoulement.)

L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 44 mg/l, Daphnia sp. (, statique)

Concentration nominale.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 397 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (DIN 38412 partie 9) L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Microorganismes/Effet sur la boue activée:

CE50 (40 h) 356 mg/l, Tetrahymena pyriformis (méthode interne, aquatique)

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 23 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 211 de l'OCDE, semi-statique) Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Evaluation de la toxicité terrestre:

Aucun effet toxique n'a été observé dans des études réalisées sur des plantes terrestres.

Organismes vivant dans le sol:

Pas de données disponibles.

plantes terrestres:

CE50 (14 j) > 1.000 mg/kg > 1.000 mg/kg, Lactuca sativa (Ligne directrice 208 de l'OCDE)

autres non-mammifères terrestres:

Pas de données disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données sur l'élimination:

80 % DBO de la demande d'oxygène théorique (5 j) (OCDE 301D; CEE 92/69, C.4-E) (aérobie, effluent, station d'épuration communale)

Evaluation de la stabilité dans l'eau:

Par réaction avec l'eau, la substance est hydrolysée lentement.

Information sur la stabilité dans l'eau (hydrolyse): t_{1/2} 782 j, (calculé(e), pH 7)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

En raison du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation notable dans les organismes n'est pas attendue.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère. Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH).: Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable). Auto-classification

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'est pas identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission et ne figure pas non plus sur la liste candidate des substances extrêmement préoccupantes conformément à l'article 59 du règlement REACh de l'UE pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

La substance n'est pas listée dans le règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Halogène adsorbable lié organiquement (AOX):

Le produit ne contient pas d'halogène sous forme de composé organique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Pour une élimination appropriée, l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) RS 814.610 doit être respectée.

Emballage non nettoyé:

Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro UN1123

d'identification:

Nom d'expédition des ACÉTATES DE BUTYLE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour nor

l'environnement:

Précautions particulières à Code de restriction en tunnel: D/E

prendre par l'utilisateur:

RID

Numéro ONU ou numéro UN1123

d'identification:

Nom d'expédition des ACÉTATES DE BUTYLE

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Groupe d'emballage: III
Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS GEN CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

UN1123

d'identification:

ACÉTATES DE BUTYLE Nom d'expédition des

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3

transport:

Ш Groupe d'emballage: Dangers pour non

l'environnement:

Précautions particulières à Aucun connu

prendre par l'utilisateur:

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

UN1123

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

ACÉTATES DE BUTYLE (ACÉTATE DE n-BUTYLE)

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le 3, N3

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Type de bateau citerne Ν pour le transport par voie

navigable:

Conception de la citerne à 3

cargaison:

Type de citerne à 2

cargaison:

Transport maritime Sea transport

IMDG IMDG

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN 1123

UN number or ID

UN 1123

Nom d'expédition des

ACÉTATES DE **BUTYLE**

UN proper shipping

BUTYL ACETATES

Nations unies:

3

Transport hazard

number:

name:

3

Classe(s) de danger pour

Groupe d'emballage:

le transport:

Ш non class(es): Packing group: Ш

Dangers pour

Polluant marin:

Environmental hazards:

for user:

no Marine pollutant:

l'environnement:

NON

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

EmS: F-E: S-D

Special precautions

EmS: F-E; S-D

page: 18/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Transport aérien		Air transport	
IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1123	UN number or ID number:	UN 1123
Nom d'expédition des Nations unies:	ACÉTATES DE BUTYLE	UN proper shipping name:	BUTYL ACETATES
Classe(s) de danger pour le transport:	3	Transport hazard class(es):	3
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour	Un marquage	Environmental	No Mark as
l'environnement:	dangereux pour l'environnement n'est pas nécessaire	hazards:	dangerous for the environment is needed
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

règlement: IBC-Code Regulation: IBC-Code

page: 19/20

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Nom du produit: Butyl acetate (all Product name: Butyl acetate (all

isomers) isomers)
Catégorie de la pollution: Y Pollution category: Y

Type de navire: 3 Ship Type: 3

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (§6 AwSV para.4 (Publication juridiquement contraignante de la substance au Journal fédéral)): (1) Faible polluant de l'eau. ID-No.: 42

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

L'ordonnance sur les accidents majeurs définit, dans son annexe 1, les critères pour déterminer les seuils quantitatifs en se basant sur la toxicité, l'inflammabilité, l'explosibilité et l'écotoxicité des substances et des préparations.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Évaluation des classes de danger selon les critères du SGH des Nations Unies (version la plus récente)

Flam. Liq. 3

STOT SE 3 (Peut provoquer somnolence et vertiges.)

Aquatic Acute 3

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Flam. Liq. Liquides Inflammables

STOT SE Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

Date / mise à jour le: 31.01.2025 Version: 9.0

Date / Version précédente: 18.09.2023 Version précédente: 8.0

Produit: ACETATE DE N-BUTYLE

(ID Nr. 30034818/SDS_GEN_CH/FR)

date d'impression 13.10.2025

Eve Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la

peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.